

NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

Conseil municipal du 27 mars 2025

SOMMAIRE

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3
Les recettes réelles de fonctionnement.....	3
Les dépenses réelles de fonctionnement.....	4
Le virement à la section d'investissement (autofinancement)	6
II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT	7
Les recettes d'investissement	7
Les dépenses d'investissement	8
ANNEXE 1 : EQUILIBRE GENERAL DU BP 2025	11

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement

CHAPITRE		BP 2024	BP 2025	Evolution 2025/2024
013	Atténuation de charges	70 000 €	70 000 €	0%
70	Produits des services	1 308 839 €	1 476 955 €	13%
73	Impôts et taxes	396 691 €	491 062 €	24%
731	Fiscalité locale	12 920 500 €	13 230 500 €	2%
74	Dotations et participations	1 864 694 €	2 095 482 €	12%
75	Autres produits de gestion courante	67 545 €	91 700 €	36%
sous-total recettes de gestion courante		16 628 269 €	17 455 699 €	5%
77	Produits spécifiques			
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		16 628 269 €	17 455 699 €	5%

Les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 5% par rapport au BP 2024.

Le chapitre 013 enregistre principalement les recettes de remboursement de l'assurance statutaire et de la Sécurité sociale en cas d'absence pour arrêt maladie des agents municipaux. Le montant inscrit est prudent étant donné le caractère aléatoire de cette recette.

Le chapitre 70 enregistre principalement les recettes issues de la tarification des services communaux. Ce poste est en augmentation de 13% de BP à BP. L'augmentation est principalement due à une réévaluation des recettes générées par les services périscolaires et extrascolaires, notamment en raison des créations de place ayant lieu depuis janvier 2024 sur les accueils de loisir du Bourg et de Bel Air. A l'inverse, on constate une diminution des recettes relatives aux EAJE municipaux en lien avec la baisse des quotients familiaux des familles.

Conformément aux orientations budgétaires, les tarifs des services publics communaux n'augmenteront pas en 2025.

Le chapitre 73 des impôts et taxes concerne la dotation de solidarité communautaire (DSC versée par la Métropole) ainsi que le fonds national de garantie des ressources individuelles (FNGIR versé par l'Etat). La DSC est en augmentation de 94 k€ par rapport au BP 2024 suite à l'intégration dans le mode de calcul de cette dotation des places d'accueil créées au sein du centre d'hébergement d'urgence de Charial.

Le chapitre 731 relative à la fiscalité locale regroupe les recettes fiscales à proprement parler (taxes foncières, compensation suppression taxe d'habitation, taxe sur les droits de mutation...). Les prévisions sont en augmentation de 2% en raison principalement de la revalorisation des bases fiscales votée en Loi de Finances pour 2025 ainsi que de l'augmentation physique des bases fiscales (construction de nouveaux logements) pour un montant total estimé à 320 k€.

Conformément aux orientations budgétaires, les taux de taxes foncières n'augmenteront pas en 2025.

La prévision relative aux droits de mutation à titre onéreux reste prudente à 700 k€ en raison du caractère volatile de cette recette et après 3 exercices consécutifs de baisse (810 k€ en 2024, 820 k€ en 2023, 1,2 M€ en 2022) liée à l'atonie du marché immobilier.

Le chapitre 74 recouvre principalement les dotations de l'Etat, les compensation d'exonération d'impôts locaux et les subventions de la CAF. Ce poste est **en augmentation de 12%** par rapport au BP 2024 en raison d'une hausse substantielle des subventions versées par la CAF dans le cadre de la Convention Territoriale Globale et suite à l'intégration du « bonus attractivité »¹ à compter de 2025. Ainsi, le produit perçu par la commune a augmenté de 54% entre 2020 et 2024 générant une recette supplémentaire annuelle de plus de 500 k€. A l'inverse, la dotation globale de fonctionnement (DGF) est de nouveau en diminution de 45 k€ en 2025 pour atteindre son plus bas niveau historique à 474 k€.

Le chapitre 75 enregistre principalement les recettes relatives à la gestion du patrimoine immobilier de la commune. Cela concerne les locations de salles pour des événements associatifs et festifs (57 k€) ainsi que les loyers perçus par la commune sur son parc de logements (31 k€). Ce dernier poste est en augmentation suite à la mise en location de plusieurs logements communaux au cours de l'année 2024.

Les dépenses réelles de fonctionnement

CHAPITRE		BP 2024	BP 2025	Evolution 2025/2024
011	Charges à caractère général	3 598 094 €	3 594 345 €	0%
012	Dépenses de personnel	9 627 000 €	9 998 000 €	4%
014	Atténuation de produits	399 123 €	381 123 €	-5%
65	Autres charges de gestion courante	1 101 706 €	1 134 250 €	3%
<i>sous-total dépenses de gestion courante</i>		<i>14 725 923 €</i>	<i>15 107 718 €</i>	<i>3%</i>
66	Charges financières	143 050 €	169 180 €	18%
67	Charges exceptionnelles	10 000 €	10 000 €	0%
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		14 878 973 €	15 286 898 €	3%

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 3% par rapport au BP 2024.

Le chapitre 011, dans lequel figure l'ensemble des charges (hors dépenses de personnel) permettant à la collectivité d'assurer ses missions, est budgété à hauteur de 3,6 M€ soit un montant stable par rapport à 2024.

Cette stabilité s'explique par le ralentissement de l'inflation en 2024 (1,3%), une tendance qui devrait se confirmer en 2025. Par ailleurs, les coûts de l'énergie (gaz et électricité) vont diminuer d'environ

¹ Le « bonus attractivité » est une subvention complémentaire versée par la CAF aux communes qui augmentent de 100 € net les agents travaillant au sein des EAJE municipaux. Elle est estimée à plus de 42 k€ pour 2025.

20% en 2025 après le pic historique atteint en 2024, permettant ainsi une économie de 140 k€ environ. Enfin, des dépenses annexes aux travaux en cours de réalisation impactaient, en 2024, le budget de fonctionnement et ne sont pas inscrites cette année : location de préfabriqués à l'Hôtel de Ville (30 k€) et conclusion d'une assurance dommage-ouvrage pour les travaux du parc sportif (63 k€).

Ces économies permettent ainsi de financer de nouvelles dépenses pour renforcer le service public et accompagner les projets du mandat :

- ✓ ***Les crédits alloués au fonctionnement des accueils de loisir périscolaires et extrascolaires augmentent de plus de 20 k€*** pour accompagner la création de places supplémentaires et permettent de délivrer un accueil de qualité (sorties, intervenants, matériels...) ;
- ✓ ***Les crédits alloués aux repas servis dans les restaurants scolaires et les EAJE sont en hausse de plus de 100 k€*** dans le cadre du renouvellement du marché qui aura lieu au 1^{er} semestre 2025. L'objectif est de maintenir la qualité des repas servis aux enfants grâce à des menus composés de 50% de produits durables et de qualité dont 40% de produits issus de l'agriculture biologique, soit une exigence supérieure aux obligations réglementaires² ;
- ✓ ***Un budget de 30 k€ est spécifiquement créé pour accompagner les actions en faveur du soutien aux commerces de proximité et au développement d'une offre de santé pluridisciplinaire sur la commune.***

Enfin, comme indiqué dans le rapport d'orientations budgétaires, le budget communal devrait faire l'objet d'un prélèvement au titre de la contribution à la réduction du déficit public *via* un dispositif nommé « DILICO »³ sans que l'on sache, à ce jour, si ce prélèvement se fera par une réduction des recettes ou par une augmentation des dépenses. Par prudence, une provision de 100 k€ est inscrite sur ce chapitre.

Le chapitre 012 relatif aux dépenses de personnel progresse de 4% (soit + 370 k€) par rapport au BP 2024. Cette augmentation est deux fois moins importante qu'entre 2023 et 2024, principalement en raison de l'absence, pour l'année 2025, de mesures de revalorisation salariale pour les agents publics, conséquence du ralentissement de l'inflation. Les principales mesures de renforcement des services et en faveur de l'attractivité des métiers sont les suivantes :

- Le renforcement du service d'accueil des enfants sur les temps périscolaires avec le recrutement d'animateurs supplémentaires en septembre 2024 (effet année pleine 2025) ;
- La création d'un poste, courant 2024, de chargé de médiation culturelle et d'évènementiel au service culturel (effet année pleine 2025) ;
- Le recrutement, en septembre 2024, d'une ATSEM pour accompagner l'ouverture d'une classe maternelle supplémentaire au groupe scolaire de Bel Air (effet année pleine 2025) ;
- La création d'un poste de chef de projet « Développement local » (commerces, santé, quartier de Bel Air) en mars 2025 ;

² La loi EGAlim, promulguée en 2018 et complétée en 2021, impose 50% de produits durables et de qualité, dont au moins 20% de produits bio dans les repas servis.

³ Dispositif de Lissage CONjoncturel des recettes fiscales.

- L'augmentation de 100 € net pour tous les agents municipaux travaillant au sein des EAJE municipaux (directrices, auxiliaires de puériculture, agents petite enfance)

Le BP 2025 intègre également les augmentations financières liées au GVT (glissement-vieillesse-technicité), phénomène qui entraîne une augmentation naturelle et non maîtrisable des dépenses de personnel en raison du déroulé de carrière des agents titulaires de la fonction publique. Cette augmentation est estimée à 2% des dépenses relatives aux rémunérations des agents.

Enfin, il convient d'ajouter sur chapitre budgétaire les mesures prises par l'Etat et qui s'imposent au budget communal :

- L'augmentation de 3 points de la cotisation patronale à la CNRACL⁴ (passage de 31,65% à 34,65%) à compter du 1^{er} janvier 2025 pour un montant de 100 k€ environ ;
- L'augmentation d'un point des cotisations maladie (passage de 8,88% à 9,88%) à compter du 1^{er} janvier 2025 pour un montant de 35 k€ environ.

Le chapitre 65, qui correspond principalement aux subventions et participations, est **en augmentation de 3% par rapport au BP 2024**. Comme indiqué dans le rapport d'orientations budgétaires, **la commune renforce son soutien aux associations franchevilloises en augmentant de 30 k€ l'enveloppe relative aux subventions et en maintenant sa participation au CCAS**.

CHAPITRE		BP 2024	BP 2025	Evolution 2025/2024
65	Autres charges de gestion courante	1 101 706 €	1 134 250 €	3%
	<i>subventions aux associations</i>	378 936 €	408 520 €	8%
	<i>participation au CCAS</i>	455 550 €	455 550 €	0%
	<i>indemnités et formation des élus</i>	195 820 €	200 870 €	3%
	<i>autres</i>	71 400 €	69 310 €	-3%

Le chapitre 014 relatif aux atténuations de produits diminue de 5% par rapport à 2024 (soit -18 k€). Cette variation s'explique principalement par la diminution de la pénalité SRU versée chaque année en raison du manque de logements sociaux sur le territoire communal grâce aux subventions allouées aux bailleurs sociaux, celles-ci étant déductibles du montant de la pénalité.

Enfin, **le chapitre 66 relatif aux charges financières augmente de 18% en 2025 (+26 k€)**. Cette prévision intègre la nécessité de contracter un nouveau prêt en 2025 pour financer le programme d'investissement et donc les frais financiers y afférents.

Le virement à la section d'investissement (autofinancement)

Les dépenses et recettes détaillées ci-dessus sont dites **réelles**, c'est-à-dire qu'elles donnent lieu à décaissements et encaissements. Ces opérations réelles sont complétées au budget par des opérations **d'ordre**, qui ne donnent pas lieu à des mouvements de trésorerie mais qui répondent à des obligations

⁴ Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales

comptables (amortissements de biens et subventions, production immobilisée) ou à des mécanismes budgétaires (reprise du résultat reporté, provision pour dépenses imprévues). Ces données, intégrées au budget, permettent de déterminer **le virement prévisionnel de la section de fonctionnement, et soulignent l'importance de la détermination de la municipalité à dégager de l'autofinancement**. Cet agrégat est essentiel car il traduit les efforts de la collectivité effectués pour autofinancer ses dépenses d'investissement (équipement et remboursement du capital de la dette).

BP 2025 - SECTION DE FONCTIONNEMENT			
dépenses réelles	15 286 898,00 €	recettes réelles	17 455 699,00 €
amortissement	800 000,00 €	opérations d'ordre	40 100,00 €
		résultat reporté	903 641,95 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	16 086 898,00 €	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	18 399 440,95 €

	18 399 440,95 €
	- 16 086 898,00 €
détermination du virement	2 312 542,95 €

La section de fonctionnement est équilibrée à hauteur de 18 399 440,95 €.

Le virement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement s'élève à 2 312 542,95 €.

Ce virement est complété de la dotation aux amortissements et provisions (800 000 €), qui est affectée au chapitre 040. Ensemble, ces deux flux matérialisent l'autofinancement prévisionnel du BP 2025.

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement

CHAPITRE		BP 2024 hors RAR	BP 2025 hors RAR	Evolution 2025/2024
10	Dotations, fonds divers et réserves	235 000 €	725 000 €	209%
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	2 957 266 €	4 664 643 €	58%
13	Subventions d'investissement	1 223 282 €	1 127 763 €	-8%
16	Emprunts	4 711 512 €	6 903 583 €	47%
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		9 127 059 €	13 420 989 €	47%

Des recettes propres viennent financer exclusivement les dépenses d'investissement. Il s'agit :

- Du FCTVA (dotation de l'Etat sur les investissements réalisés en $n-1$) et de la taxe d'aménagement (reversée partiellement par la Métropole de Lyon) : inscrites au chapitre 10, ces recettes sont respectivement budgétées à hauteur de 700 k€ et de 25 k€.

- Des subventions d'investissement (chapitre 13) versées par les partenaires financiers de la commune pour un montant prévisionnel de 1,1 M€. Le détail de ces recettes prévisionnelles est le suivant :

Projet	Financier	Montant inscrit au BP 2025
Rénovation de l'Hôtel de Ville	FEDER (Union européenne)	277 580 €
Rénovation des gymnases du parc sportif	Métropole de Lyon	275 120 €
Végétalisation des groupes scolaires	Métropole de Lyon	225 441 €
Rénovation des gymnases du parc sportif	DSIL 2023 (Etat)	150 000 €
Rénovation de l'Hôtel de Ville	DETR 2023 (Etat)	133 000 €
ENS Yzeron	Métropole de Lyon	60 052 €

Au chapitre 1068, l'excédent de fonctionnement capitalisé correspond à la couverture du déficit d'investissement, conformément à la délibération relative à l'affectation des résultats de l'exercice 2024.

Enfin, et afin d'équilibrer le budget, il est autorisé un recours à l'emprunt à hauteur de 6,9 M€. Il s'agit d'un montant prévisionnel qui sera réévalué en fonction des réalisations de l'exercice 2025.

La commune bénéficie également de reste-à-réaliser de l'exercice 2024 à hauteur de 408 k€. Il s'agit de subventions d'investissement notifiés relatives à des travaux en cours de réalisation.

Les dépenses d'investissement

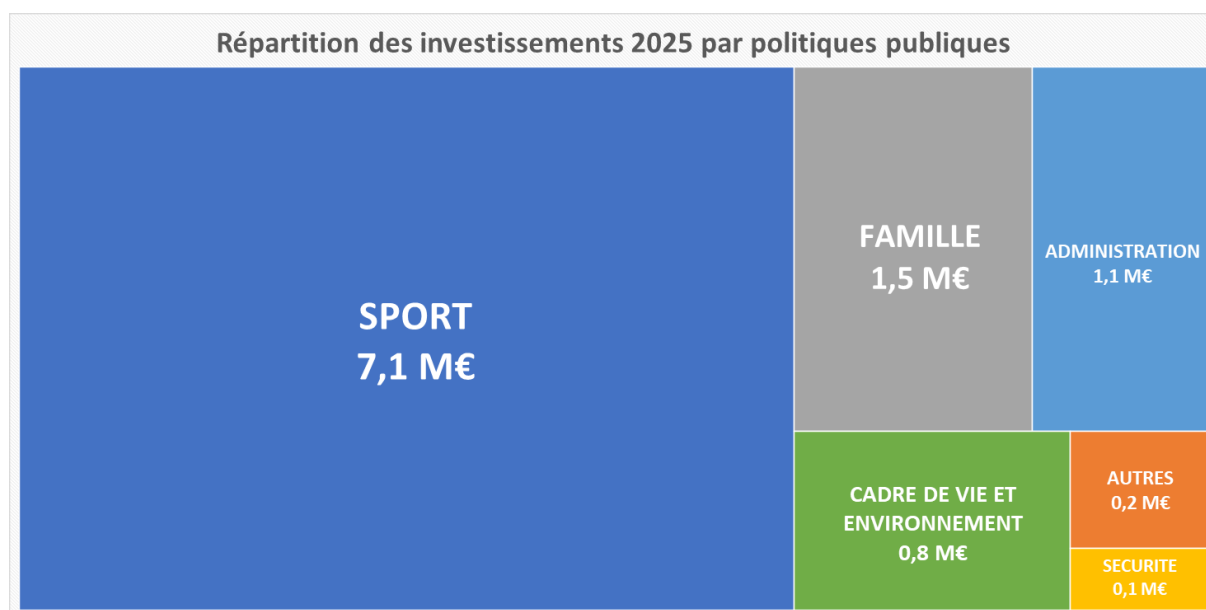
Les dépenses d'investissement (hors reste-à-réaliser) atteignent près de 12 M€ en 2025, en augmentation de 8% par rapport à 2024 ce qui confirme la montée en puissance du programme d'investissement de la commune et le passage en phase de réalisation des principaux projets. On distingue au sein de cette catégorie les dépenses d'équipement (travaux, mobiliers, véhicules, équipements informatiques...) des dépenses relatives au remboursement du capital de la dette.

CHAPITRE		BP 2024 hors RAR	BP 2025 hors RAR	Evolution 2025/2024
20	Immobilisations incorporelles	79 000 €	149 440 €	89%
204	Subventions d'équipement versées	292 504 €	119 319 €	-59%
21	Immobilisations corporelles	1 325 245 €	1 927 492 €	45%
	Opérations d'équipement	8 468 827 €	8 811 290 €	4%
	sous-total Dépenses d'équipement	10 165 576 €	11 007 541 €	8%
16	Emprunts	764 321 €	821 248 €	7%
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		10 929 897 €	11 828 789 €	8%

Les dépenses d'équipement (hors reste-à-réaliser) atteignent 11 M€ en 2025. Ces dépenses sont réparties pour 2 M€ au titre de l'investissement courant (renouvellement du matériel, gros entretien du patrimoine immobilier) et pour 9 M€ au titre des grands projets du mandat 2020-2026.

Crédits nouveaux inscrits au BP 2025	en k€
Axe / projet	
Rénovation thermique et performance énergétique des bâtiments	655
Amélioration et gros entretien des bâtiments	500
Accessibilité, sécurisation et mise aux normes du patrimoine	378
Remplacement équipements, matériels et véhicules	244
Renouvellement du parc informatique	104
Logement social	100
sous-total investissements courants	1 981
Rénovation des gymnases du parc sportif	7 025
Participation Aquavert - nouveau centre aquatique	19
sous-total Equipements Sportifs	7 044
Transfert de la crèche du Bourg	480
Végétalisation des cours d'école	350
Création de classes au groupe scolaire du Bourg	128
Nouveau groupe scolaire de Bel Air	25
Amélioration performance énergétique groupe scolaire du Bourg	5
sous-total Equipements Familles	988
Extension du nouveau cimetière	410
Projets participatifs - végétalisation des espaces publics	190
Espaces publics, cadre de vie et cimetières	165
Vidéo-protection et fibre	140
Espace Naturel Sensible du vallon de l'Yzeron (financement Métropole)	60
Fort du Bruissin - Plan de gestion	30
sous-total Cadre de vie et Environnement	995
sous-total grands projets	9 027
TOTAL crédits nouveaux investissement 2025	11 008

Ces dépenses d'équipement sont également ventilées par politiques publiques, ce qui permet de mettre en lumière les secteurs d'intervention de la commune pour l'année 2025 :



A ces 11 M€ d'investissements nouveaux s'ajoutent les dépenses reportées des années précédentes qui ont été engagées mais pas encore réalisées (principe des reste-à-réaliser). Ce sont ainsi 1,8 M€ de dépenses d'équipement supplémentaires, **ce qui porte le budget total pour 2025 à 12,8 M€.**

Concernant la dette, **les dépenses relatives au remboursement du capital des emprunts contractés par la commune atteignent 821 k€** en 2025 en augmentation de 7% par rapport à 2024.

La section d'investissement est équilibrée à hauteur de 18 068 854,26 € grâce à un emprunt d'équilibre de 6 903 582,83 €. Le montant de cet emprunt sera réajusté en cours d'année en fonction des réalisations constatées au cours de l'année. Si la commune venait à emprunter 6 M€ en 2025, l'encours de dette augmenterait de 5,2 M€ pour atteindre 10,6 M€ environ.

ANNEXE 1 : EQUILIBRE GENERAL DU BP 2025

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ¹ 15 287 K€	RECETTES DE FONCTIONNEMENT ¹ 18 359 K€
CHARGES GENERALES 3 594 K€	PRODUITS DES SERVICES 1 477 K€
DEPENSES DE PERSONNEL 9 998 K€	IMPOTS ET TAXES 13 722 K€
AUTRES CHARGES COURANTES 1 134 K€	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS 2 095 K€
ATTENUATION DE PRODUITS 381 K€	ATTENUATION DE CHARGES 70 K€
FRAIS FINANCIERS 169 K€	AUTRES PRODUITS 92 K€
CHARGES SPECIFIQUES 10 K€	PRODUITS SPECIFIQUES -
	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE 904 K€
AUTOFINANCEMENT (VIREMENT ET AMORTISSEMENT NET) 3 072 K€	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT ² 16 922 K€	RECETTES D'INVESTISSEMENT ² 16 922 K€
REMBOURSEMENT DETTE 821 K€	AUTOFINANCEMENT 3 072 K€
DEPENSES D'EQUIPEMENT 11 008 K€	
DEPENSES REPORTEES 1 808 K€	EMPRUNT 6 904 K€
DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE 3 285 K€	DOTATIONS 5 390 K€
	RECETTES REPORTEES 428 K€
	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT 1 128 K€

¹ Opérations réelles et résultat reporté

² Hors opérations patrimoniales